

Besoin de faire le point sur votre santé ?

L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % votre bilan de prévention en santé

L'Assurance Maladie propose aux assurés de réaliser un examen de prévention en santé entièrement pris en charge.

L'occasion de faire le point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté.

L'examen de prévention en santé : les grandes étapes



Cette pause santé permet de bénéficier d'un bilan personnalisé dès 16 ans.

Les tests sont adaptés à l'âge, au sexe, aux facteurs de risques liés au mode de vie de l'assuré, à son histoire médicale ou au suivi médical habituel.

L'accueil

Entretien sur le mode de vie, les traitements en cours, les antécédents personnels et familiaux... Ce moment est également l'occasion de faire le point sur les droits de l'assuré : aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, proposition d'un

accompagnement pour l'accès aux soins, mise à jour de sa carte Vitale, compte ameli, DMP...

L'examen biologique

Une prise de sang et une analyse d'urine permettent de repérer d'éventuelles maladies (diabète, cholestérol, troubles hépatiques ou rénaux...)

L'examen dentaire

Un examen dentaire peut être proposé si l'assuré n'a pas eu de visite depuis plus de 6 mois.

L'examen para-médical

L'infirmière prend les mesures (taille, poids), la tension artérielle, et, si nécessaire, pratique des examens de la vue et de l'audition, évalue le souffle, réalise un électrocardiogramme...

L'entretien avec le médecin

Le médecin examine l'assuré et aborde les sujets liés à santé. Il peut également proposer gratuitement les vaccinations recommandées comme l'Hépatite B, DTP, ROR, coqueluche, échanger sur les sujets tels que l'alimentation, l'activité physique, vie affective et sexuelle, addictions...Il pourra également sensibiliser l'assuré à la réalisation des dépistages des cancers selon son âge.



Le médecin traitant reçoit la synthèse du bilan de l'assuré et prend ensuite le relais en cas de besoin.

Pour en savoir plus : [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Comment se passe cet examen ?

1. L'assuré prend rendez-vous par téléphone au **05 58 85 84 00** ou directement en ligne sur bilansante.cpamdeslandes.fr
2. L'assuré se rend à jeun au Centre d'Examens de Santé de la CPAM des Landes, 8 rue Victor Lourties à Mont-de-Marsan (près de la CPAM)
3. L'examen dure une petite matinée
4. Il est accueilli par un agent administratif
5. Il rencontre les professionnels de santé
6. Il peut prendre un petit déjeuner sur place

Chiffres clés

En 2018, 937 examens de prévention en santé et 112 vaccinations ont été réalisés.